

LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole  
du 22 janvier 2024  
Portant délégation de signature à M. Stéphane HEYRAUD, Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables et à Mme Laurence MAESTRI, Directrice générale adjointe des services de l'équipement public et mobilités durables à Limoges Métropole  
N° 24814

**Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-1 et L.5211-10.**  
**W** la délibération n°11 du 25 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire au Président,  
**CONSIDÉRANT** que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints, aux services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant communautaire,  
**CONSIDÉRANT** que M. Stéphane HEYRAUD assure les fonctions de directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables,  
**CONSIDÉRANT** que Mme Laurence MAESTRI assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle espace public et mobilités durables.

**ARRÊTÉ**  
**ARTICLE 1er** - Le présent arrêté abroge l'arrêté 24805 du 25 décembre 2022.  
**ARTICLE 2** Délégation est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Stéphane HEYRAUD, Directeur de la voirie au sein du Pôle espace public et mobilités durables, pour la signature des documents suivants :  
- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de la voirie  
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel ECHOICE et toutes conditions générales d'achat de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre adhérents à 25 000 € HT de la Direction de la voirie  
- Tous les ordres de services de la Direction de la voirie  
- Signature des Procès-verbaux de réception relatifs aux travaux de la Direction de la voirie pour le compte de Limoges Métropole et au profit de maître d'œuvre.  
- Déclaration de renseignements et avis sur les autorisations d'urbanisme de la Direction de la voirie  
- Déclarations d'ouverture de commencement de travaux et déclarations de projet de travaux relatifs de la Direction de la voirie.  
- Avis de conformité des travaux relatifs de la Direction de la voirie.  
- Permissons de voirie  
- Devis de travaux pour le compte des usagers et aménageurs.  
- Réponses aux demandes d'autorisations de transport exceptionnel.  
- Tout document relatif aux autorisations liées aux procédures de maîtrise d'équipement voirie.  
- Décomptes mensuels et décompte final dans le cadre des marchés publics de la Direction de la voirie  
- Attestations de service fait et attestations de bonne exécution des prestations contractées de réparation, entretien et travaux d'entretien relatifs de la Direction de la voirie  
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction de la voirie.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à M. Stéphane HEYRAUD, Directeur au sein du Pôle espace public et mobilités durables

1 DOCUMENT - Publié le 1 Février 2024



ARR\_SIGN\_24814\_HEYRAUD.pdf  
(.pdf, 156,9 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**